



## COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal

du

Mardi 13 Décembre 2016

Le Mardi 13 décembre 2016 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 06 décembre 2016, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général De Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

**Nombre de membres en exercice : 26**

**Etaient présent(e)s :** M. DORIZON – M. HERRY - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR – MME MÉNELET - M. LION – MME JOLY – MME FLEURY - M. GUITTET – M. OMNES - M. DEGREMONT - MME BROCHOT – M. DIAS – M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEU – M. DAGUE - M. LABRIT – MME PERRIER - M. LEMAITRE - MME GAUTHIER

**Absent(e)s représenté(e)s :** MME Carine BILIEU par MME MÉNELET  
MME FERNET par M. DORIZON  
MELLE RENAULT par MME PEDRONO  
MME CAISSO par MME JOLY  
MME BOUGENOT par MME GAUTHIER

**Absent(e)s** M. MENARD

**Secrétaire de Séance :** Mme Nicole PERRIER

Le Conseil Municipal,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,  
Après en avoir délibéré,

**Délib. N° 2016-138 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal**  
**ADOPTÉ** l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 13 décembre 2016.  
À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-139 : Adoption du procès-verbal du 04 octobre 2016**  
**ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2016.  
À l'unanimité.

**Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités**  
**PREND ACTE** des décisions du Maire n° DM. 2016-102, n° DM 2016-122, n° DM 2016-123, n° DM 2016-124, n° DM 2016-125, n° DM 2016-126, n° DM 2016-127, n° DM 2016-128, n° DM 2016-129, n° DM 2016-130, n° DM 2016-131, n° DM 2016-132, n° DM 2016-133, n° DM 2016-134, n° DM 2016-135, n° DM 2016-136 et n° DM 2016-137.

**Délib. N° 2016-140 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstitution partielle du cadre bâti d'un centre de loisirs associé à l'école et à la réalisation d'un bâtiment de restauration maternelle**  
**DÉCIDE** de conclure l'avenant d'augmentation de la maîtrise d'œuvre, ci-après détaillé, avec l'agence Sas d'architecture Levisalles, mandataire solidaire du groupement conjoint avec les cabinets BMF, SODEBA et associés, LBE, EXE TP, SARL ALTERNATIVE :  
Marché initial MOE - montant : 344.523 € HT  
Avenant n° 3 - montant : 158.825 € HT  
Nouveau montant du marché de MOE : 503.348 € HT

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-141 : Autorisation d'utilisation de crédits d'investissement avant le vote du budget 2017**

**ADOpte** l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2017, tels qu'ils suivent :

- à l'opération 017 « Travaux divers », à l'article 2138 « construction » : **70 000 €**
- à l'opération 013 « travaux aux écoles », à l'article 2031 « frais d'études » : **47 500 €**
- à l'opération 014 « Travaux voirie », à l'article 21538 « installation autres réseaux » : **255 000 €**

**S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2017.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-142 : Budget – exercice 2016 – décision modificative n° 3**

**VALIDE** la décision modificative n° 3 et les imputations suivantes portant sur la section d'investissement :

- + **18 000 €** au compte 2031 « frais d'études » de l'opération 130 « travaux divers »
- **18 000 €** au compte 2128 « autres agencements et aménagements de terrains » de l'opération 170 « travaux divers »,

**AUTORISE** monsieur le Maire à modifier le budget primitif 2016 en la sorte.

**CONSTATE** que l'équilibre budgétaire du budget 2016 reste inchangé :

|                | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| investissement | 2 061 147.65 €        | 2 061 147.65 €        |
| Fonctionnement | 2 714 395.00 €        | 2 714 395.00 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 775 542.65 €</b> | <b>4 775 542.65 €</b> |

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-143 : Groupement de commandes dans le cadre d'un marché de transport**

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes pour le transport scolaire et périscolaire,

**APPROUVE** les termes de la convention passée entre les collectivités parties prenantes, désignant la commune de Lardy en tant que coordonnateur du groupement,

**DÉSIGNE** parmi les membres de la CAO de Boissy, les représentants suivants :

- en tant que membre titulaire, Mme BILLEN Carine,
- en tant que membre suppléant, M. LEVASSEUR Thierry

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-144 : Conditions applicables aux tarifs municipaux de locations de salles communales**

**APPROUVE** les termes précisant les conditions de gratuité de location des salles communales au profit des associations :

- qu'une gratuité s'entend pour la durée du week-end sollicitée, que l'occupation soit d'une journée ou des deux jours du week-end,
- qu'une deuxième gratuité dans l'année sera accordée aux associations n'utilisant pas de façon continue les locaux communaux dédiés,
- que tout anniversaire de l'association au-delà de ses 25 ans d'existence sur la commune, compte tenu de son caractère exceptionnel, pourra faire l'objet d'une location gracieuse supplémentaire à celles précitées, dans l'année considérée, après avis de monsieur le Maire. Une nouvelle demande ultérieurement à la première ne pouvant être accordée qu'après un délai couru de 5 années pleines.

**MODIFIE** en conséquence les conditions applicables pour la location de salle aux associations,

**RAPPELLE** que les tarifs de location de salles approuvés par délibération du 30 juin 2016 ainsi que les autres conditions précisées, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sont inchangés.

À la majorité absolue 23 voix pour, 2 abstentions (MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

**Délib. N° 2016-145 : Réévaluation des tarifs des concessions de columbarium**

**APPROUVE** l'augmentation de 1 % des tarifs 2017, comme ci-dessous, des concessions de columbarium.

| Nombre d'années | Tarifs 2016 | Tarifs 2017 + 1 % |
|-----------------|-------------|-------------------|
| 15 ans          | 768 €       | 776 €             |
| 30 ans          | 1 538 €     | 1 553 €           |

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-146 : Plan de gestion de la forêt communale – intégration des parcelles du CCAS après acquisition à titre gracieux**

**DÉCIDE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées B 918, 1062 et 1 404 des lieux-dits « le Parc Claire et Bois de Saint Eloi », pour une contenance de 20 980 m<sup>2</sup>,

**PRÉCISE** que l'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune, qui s'y engage expressément,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique,

**DEMANDE**, après intégration desdites parcelles dans le patrimoine communal, la soumission au régime forestier de ces parcelles, afin de pouvoir les inclure dans le projet d'aménagement de la forêt communale.

À la majorité absolue 20 voix pour, 5 contre (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

**Délib. N° 2016-147 : Enfouissement de réseaux rue du lavoir – convention avec orange pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communication électronique et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs**

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention avec la société ORANGE pour les travaux d'enfouissement des équipements de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sis dans la rue du Lavoir, ainsi que tous les actes futurs à intervenir visant l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-148 : Mise en place d'une Maison des services au public – convention cadre et convention bilatérale avec les opérateurs partenaires**

**DÉCIDE** la création d'une Maison de services au public dont le siège sera au 53 rue Pasteur de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon,

**PREND ACTE** de la nature des travaux et aménagements préalables à effectuer et des modalités ultérieures de fonctionnement de cette future Maison de services au public, dont l'ouverture est prévue début avril 2017,

**APPROUVE** les termes de la convention cadre à conclure avec les trois partenaires que sont la Caf, la Cnav et la Poste, ainsi que la première convention bilatérale avec la Caf,

**SOLLICITE** de Monsieur le Préfet la labellisation de la MSAP,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de labellisation de la MSAP, et notamment la convention cadre ainsi que la convention bilatérale avec la Caf de labellisation « Point relais Caf », ci-annexées,

**PRÉCISE** que l'association d'autres partenaires sera possible ultérieurement par conventionnement bilatéral,

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-149 : Mise en place d'une agence postale communale – convention à conclure avec La Poste**

**AUTORISE** la création dans les locaux appartenant à la commune au 53 rue Pasteur d'une agence postale communale, dont l'ouverture est annoncée début avril 2017,

**APPROUVE** les termes de la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale à conclure avec la Poste, ci annexée,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

À la majorité absolue 20 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

**Délib. N° 2016-150 : Recensement de la population 2017 – désignation d'un coordonnateur communal et fixation de la rémunération des agents recenseurs**

**DÉSIGNE** Gaëlle JOUSSET, agent communal, en qualité de coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2017. Un coordonnateur suppléant sera désigné par monsieur le Maire afin d'éviter une rupture de la mission,

**PRÉCISE** que l'intéressé bénéficiera pour l'exercice de cette activité d'une décharge partielle de ses activités, et le cas échéant, de récupération du temps supplémentaire effectué et/ou d'un complément IHTS, à l'appréciation de monsieur le Maire,

**AUTORISE** monsieur le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 alinéa 1 au titre d'un accroissement temporaire d'activité prévu par la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les agents recenseurs,

**FIXE** la rémunération sur la base de l'indice brut 340 majoré 321, afférent au 1er échelon du premier niveau des échelles des agents de catégorie C,

**PRÉCISE** qu'il pourra être confié, le cas échéant, aux agents communaux qui le souhaiteraient, la mission d'agent recenseur à exercer en dehors du temps de travail, lesquels seront rémunérés en IHTS,

**PRÉCISE** que dans tous le cas, la rémunération maximale de chaque agent recenseur ne pourra dépasser 650 € net,

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-151 : Journée de solidarité – modification des modalités de mise en œuvre**

**APPROUVE** les nouvelles modalités de réalisation de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées qui s'appliquent à l'ensemble des agents communaux : 7 heures supplémentaires annuelles à effectuer, qui sont proratisées pour les temps non complets,

**PRÉCISE** que les heures seront effectuées par tranche minimum d'une heure.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-152 : Autorisation annuelle de recruter des agents saisonniers**

**DÉCIDE** la création du nombre d'emplois de non-titulaires saisonniers dans les services concernés,

**FIXE** la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération,

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-153 : Transfert de compétences – convention cadre de mise à disposition du personnel communal pour le compte de la CCEJR**

**APPROUVE** les termes de la convention cadre de mise à disposition des agents communaux exerçant pour partie seulement dans le service de restauration transféré,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la présente convention et à poursuivre l'exécution de la présente.

À la majorité absolue 20 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

**Délib. N° 2016-154 : Modification du tableau des emplois – suppression et création de poste**

**APPROUVE** la suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

**CRÉE** l'emploi de rédacteur territorial,

**ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-155 : Modification des conditions de mise en œuvre du compte épargne temps**

**APPROUVE** la modification du Compte Epargne Temps (CET) supprimant la monétisation des jours épargnés, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-156 : Fourniture de repas aux agents à tarification préférentielle et avantage en nature**

**AUTORISE** l'attribution de l'avantage en nature « repas » au personnel communal qui a la possibilité de prendre un repas du service restauration, par application d'un tarif préférentiel et différencié selon l'indice majoré de l'agent,

**PREND ACTE** que le montant forfaitaire fixé annuellement par les URSSAF sera actualisé chaque année en fonction de la législation en vigueur, sans autre délibération nécessaire.

À l'unanimité,

**Délib. N° 2016-157 : Rapport annuel d'activité 2015 de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde**

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

**Délib. N° 2016-158 : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

**APPROUVE** le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

À la majorité absolue 20 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

**Délib. N° 2016-159 : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

**APPROUVE** le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

À l'unanimité,

**Délib. N° 2016-160 : Modification des statuts du SIEGRA – Changement de siège social**

**APPROUVE** les nouveaux statuts du SIEGRA tels qu'adoptés par délibération du Comité Syndical fixant son siège social en mairie d'Égly - 4 Grande Rue, BP 63, 91520 ÉGLY.

À l'unanimité,

**Délib. N° 2016-161 : Refonte des statuts de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde**

**APPROUVE** les statuts modifiés visant à appliquer les dispositions de la loi NOTRe et tenir compte de dispositions impactées par l'intégration des communes de Boissy-sous-Saint-Yon, Lardy et Saint Yon.

À la majorité absolue 20 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

**Délib. N° 2016-162 : Motion d'opposition aux incidences fiscales et budgétaires du retrait des communes de Boissy-Sous-Saint-Yon, Lardy et Saint-Yon**

**RAPPELLE** le principe du retour au territoire du produit des impôts locaux du bloc communal constitué par le périmètre CCEJR, à l'exception des mécanismes nationaux de péréquation définis par la loi,

**DIT** qu'en droit comme en équité, la demande formulée par Coeur d'Essonne Agglomération ne peut et ne doit, en aucune manière, impacter la CCEJR tant pour elle-même que pour ses communes membres,

À la majorité absolue 20 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

**Délib. N° 2016-163 : Projet de création d'une commune nouvelle**

**DÉCIDE** de prendre un temps supplémentaire pour échanger sur le projet de constitution d'une commune nouvelle,

**AFFIRME SA VOLONTÉ** de poursuivre la réflexion sur ce projet de création d'une commune nouvelle,

**PREND ACTE** que cette décision fait perdre l'avantage du maintien de la dotation forfaitaire sur trois ans.

À la majorité absolue 20 voix pour, 5 contre (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Maire,  
Maurice DORIZON

